

Répartition et transparence sont les grands Absents

Episode 1

Ouverture des négociations salariales

Comme à son habitude la direction nous explique que la situation est mauvaise (EBIT, le cash-flow, IFO, on peut toujours trouver un indicateur dans le rouge), que la conjoncture fait que blablabla... Tiens, cette année on n'a pas eu droit à l'argument du taux de change Euro/Dollar !

Dans le même temps, monsieur Macron annonce une prime que la direction a généreusement mise en place pour les petits salaires ce qui montre que de l'argent, il y en a. Nous regrettons que cette prime soit, hélas, non imposable et sans cotisations sociales ce qui crée un manque pour notre système de protection sociale et nos services publics.

Pour TAS : 1258 salariés concernés dont 1226 mensuels (avec apprentis) + 32 cadres.

Episode 2

La Direction est consciente ... Mais !!

La Direction est consciente que tout le monde a beaucoup travaillé mais comme le résultat collectif n'est pas au rendez-vous, la part collective sera très faible. Rassurez-vous les actions gratuites font partie d'un package de rémunération pour fidéliser les cadres dirigeants et experts pour qu'ils ne partent pas à la concurrence.

Elle propose :

Budget : 2.1% de la masse salariale

- **Mensuels :**

AG : 300€ annuel (23.08€/mois) soit 0.8% de la masse salariale

AI : 1.2% + égalité HF 0.1%

Prime collective: 434€ brut

La Direction nous annonce qu'avec la prime Macron, la grande majorité des mensuels touchera plus que l'an dernier (ce qui est inadmissible car cette prime ne doit pas faire partie des négociations salariales).

- **I&C :**

AI : 2%

Egalité pro : 0.1%

L'augmentation UIMM des minima est à 2.1%. L'année dernière, l'augmentation UIMM était de 1.2%...

La CGT note une fois de plus, que la Direction se moque de ses salariés et les divise. Elle privilégie comme à son habitude et une fois de plus, actionnaires et haut managers.

Pour toute question, vous pouvez contacter :

François DOS SANTOS - DS (5811)
Frédéric SEGUY – CHSCT (5652)



tas.cgthales.fr

Cyril BAULON - DSC (7147)
Guillaume BUSCARLET - DS (354279)

**Savez-vous que les actionnaires vont toucher environ 10% de plus que l'année dernière ?
Savez-vous que des LR11 vont récupérer 15k€ et des LR12 30k€ sans oublier les 200k€ pour JLG ? (Sûrement que la sueur y est plus rare donc plus chère...)**

Episode 3

La CGT propose

➡ Répartition plus égalitaire des richesses générées par tous les salarié-es : La CGT TAS propose **la reconstruction d'une grille de salaires unique en fonction de la classification**, pour revenir à un salaire lié à la qualification du salarié et non au poste de travail, permettant à tous une réelle évolution de carrière, sans barrière infranchissable. Cette grille limite l'écart des salaires dans un rapport de 1 à 5 (2 000 euros pour les faibles qualifications, 10 000 euros pour les hautes qualifications). Si J-L Galle veut toujours ses 200 000 euros d'actions gratuites, nous sommes prêts à ne recevoir que 40 000 euros de primes par salariés.

➡ **On demande 10 % des dividendes versés aux actionnaires tout compris :**

➡ **Avec une augmentation Générale pour tous (donc au minimum de 10%).**

Avec la prise en compte de l'augmentation du coût de la vie 2018 INSEE (inflation) = 1,85 % (qui n'était que de 1% en 2017)

La CGT TAS est contre une augmentation basée uniquement sur le mérite : il faut faire jouer la solidarité entre les salarié-es, pour aider celles et ceux qui auraient eu des années difficiles ou jugées comme telle par leur hiérarchie.

➡ **Dont 2 % de la masse salariale consacrée aux augmentations individuelles et aux promotions.**

➡ **L'arrêt de la précarisation des rémunérations, avec la suppression des parts variables et leur intégration dans les salaires de base.**

➡ **Le règlement, dès cette année, de toutes les discriminations et en particulier celles faites aux femmes.**

➡ **La prime d'ancienneté calculée sur le salaire de base et non pas sur le minimum hiérarchique.**

➡ **La prise en charge de la journée de Solidarité par Thales.**

➡ **Augmentation du salaire mini à 2 000 euros.**

Vous ne voulez pas en rester là ? Rejoignez la CGT ! Maintenant !

Pour toute question, vous pouvez contacter :

Cannes :

Marianne PROFETA - RS CE/CCE (6898)

Lionel DETREY – DSC (7481)



tas.cgthales.fr

Toulouse :

François DOS SANTOS - DS (5811)

Cyril BAULON - DSC (7147)